

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIÈRE COMMISSION
18e séance
tenue le
vendredi 23 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DECLARATION SUR LES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT
ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

Déclarations de :

M. Pucliese (Italie)
M. Taylhardat (Venezuela)
M. Pawlak (Pologne)
M. Franco (Panama)
M. Meiszter (Hongrie)
Mme Uribe de Lozano (Colombie)
M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.18
3 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR LES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

Le PRESIDENT : Conformément au programme de travail et au calendrier adoptés par la Commission, ce matin la Commission entamera la deuxième phase de ses travaux, c'est-à-dire les déclarations sur les points spécifiques de l'ordre du jour relatifs au désarmement et poursuivra son débat général le cas échéant.

M. PUGLIESE (Italie) (interprétation de l'anglais) : Avant d'aborder les questions qui nous occupent, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères à la délégation du Royaume-Uni à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Ian Cromartie. Il fut non seulement un ami très proche mais aussi un homme aux qualités intellectuelles remarquables et au grand charme, un homme qui a contribué à nos travaux de manière particulièrement pertinente. Nous le regretterons beaucoup.

Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement italien et en mon propre nom, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la Commission. Je puis vous assurer que la délégation italienne vous accordera sa pleine coopération dans l'accomplissement de vos lourdes responsabilités en vue de contribuer au renforcement ultérieur de l'évolution positive qui caractérise la situation internationale actuelle en matière de désarmement.

Le Représentant permanent du Danemark a déjà présenté les vues des 12 Etats membres de la Communauté européenne quant aux principaux points de l'ordre du jour de ce comité. L'Italie partage pleinement ces vues. En outre, je tiens à présenter certaines observations sur quelques éléments précis du processus de désarmement qui, de l'avis de mon gouvernement, sont particulièrement pertinentes en ce moment.

En prenant la parole l'an dernier à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, nous avons fait valoir que certains indices positifs se dégageaient dans les négociations relatives au désarmement, bien que dans un contexte général ils fussent encore caractérisés par un manque de réalisations concrètes. Au cours des 12 derniers mois, nous avons assisté à une intensification remarquable des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en matière

M. Pugliese (Italie)

d'armements nucléaires et de questions spatiales, ainsi qu'à certains progrès importants intervenus à la suite de longues années de stagnation.

A la suite de la rencontre du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev l'an dernier à Reykjavik, nous avons émis l'opinion qu'une nouvelle phase du processus de désarmement pouvait commencer. C'est dans cette perspective que le Gouvernement italien a cherché à ne manquer aucune occasion d'encourager la recherche de solutions effectives qui, dans le contexte de conditions de sécurité afferemies, pourrait favoriser une réduction considérable des arsenaux nucléaires.

Compte tenu de ces idées, nous nous sommes vivement félicités de l'accord de principe conclu en septembre dernier à Washington entre le Secrétaire d'Etat américain et le Ministre des affaires étrangères soviétique en vue de l'élimination globale des forces nucléaires à portée intermédiaire. Pour la première fois dans l'histoire, deux pays ont conclu une entente en vue d'éliminer une catégorie entière d'armements très destructifs, événement qui aura une importance énorme pour le processus de désarmement et pour la situation en matière de sécurité dans le monde entier.

En conséquence, nous sommes certains que des négociations en matière de limitation d'autres armes prendront aussi un nouvel élan et que l'intensification des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique fera bientôt apparaître de nouveaux accords importants. Le sommet prévu entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev pourrait être l'occasion décisive d'aboutir à de nouveaux résultats en ce qui concerne à la fois toute la gamme des questions de désarmement et le domaine des relations Est-Ouest en général. Dans ce contexte, je tiens à insister sur l'importance particulière qu'accorde le Gouvernement italien à des mesures décisives en vue de conclure des accords sur une réduction essentielle des arsenaux stratégiques nucléaires, qui représentent les armements les plus offensifs et les plus menaçants, dans un contexte de stabilité stratégique croissante.

A notre avis il y a tout lieu d'espérer que des percées dans les négociations relatives au désarmement sont à portée de main. De telles perspectives, selon nous, pourraient être favorisées par une plus grande confiance et par un accroissement de l'ouverture et de la transparence dans les activités militaires. Cela est particulièrement vrai d'un continent comme l'Europe, où il y a une forte concentration d'armes et où il est indispensable de réduire davantage les possibilités de mesures militaires secrètes et d'attaques surprises.

M. Pugliese (Italie)

A notre avis toutefois, la sécurité est une notion multidimensionnelle qui couvre des aspects politiques, économiques, sociaux et humanitaires qui, tous, contribuent à la situation d'ensemble des relations internationales et au niveau de la stabilité. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les débats à présent en cours à Vienne sur l'examen du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) jouent un rôle important pour l'Europe. Selon nous, il est encourageant que nous ayons assisté à Vienne à un certain nombre d'événements constructifs qui pourraient promouvoir les progrès d'ensemble du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sous tous ses aspects.

M. Pugliese (Italie)

Dans la perspective d'une élimination rapide de tous les missiles nucléaires à portée intermédiaire et de la réalisation de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, l'établissement d'un équilibre plus stable des armements classiques en Europe revêt la plus haute priorité.

De fait, le déséquilibre dans le domaine classique est depuis plus de 40 ans une source d'instabilité et de méfiance sur le continent européen. Il est donc évident que, compte tenu de la relation qui existe entre les armes classiques et les armes nucléaires, le problème du désarmement classique deviendra - que, dis-je devient - de plus en plus crucial, alors que des accords importants dans le domaine nucléaire sont à notre portée. En fait, seule la stabilité des armements classiques à des niveaux plus bas pourra progressivement réduire la dépendance à l'égard de l'arme nucléaire dans un contexte de stabilité et de paix. L'Italie est d'avis que les capacités offensives et les capacités d'attaques surprises - les attaques de grande envergure - devront être réduites de manière très substantielle dans le domaine classique.

Nous accordons une grande importance, dans ce contexte, aux entretiens en cours actuellement à Vienne, en vue d'adopter un mandat pour des négociations, dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), sur la stabilité des armes classiques à des niveaux plus bas en Europe de l'Atlantique à l'Oural. Nous estimons que ces pourparlers sont prometteurs compte tenu de l'attitude constructive manifestée par les deux parties et du fait qu'elles ont reconnu la nécessité d'éliminer les déséquilibres et de réduire les capacités les plus menaçantes pour la stabilité de l'Europe. Nous souhaitons que ces objectifs soient poursuivis de toute urgence.

Le désarmement classique reste, toutefois, un problème universel et l'Assemblée générale devra certainement s'en saisir de façon plus sérieuse et concrète qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent si elle souhaite véritablement contribuer à la sécurité et à la stabilité mondiales et à la réduction du redoutable fardeau des dépenses militaires - ce qui rejoindrait d'ailleurs les conclusions de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous estimons en particulier que de nouvelles démarches à cette fin devraient être encouragées au niveau régional.

Mais nous sommes avant tout convaincus que la modération et une plus grande transparence quant au transfert d'armes classiques devraient être encouragées si

M. Pugliese (Italie)

l'on veut maintenir ces armements au niveau le plus bas possible. Déjà, en 1978, et puis en 1982, l'Italie avait proposé la création, sur la base de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies, d'une commission partagée en sous-commission régionale où siègeraient les principaux fournisseurs d'armes de chaque région. A notre avis c'est une question qui mérite d'être étudiée plus avant et nous présenterons de nouvelles propositions dans ce sens. Toute limitation devra évidemment s'insérer dans un cadre agréé par toutes les parties intéressées. Nous ne devons pas oublier les conséquences possibles de transferts d'armes réalisés sans discernement.

J'ai décrit jusqu'à présent certains des événements les plus pertinents qui se sont produits au cours de l'année dernière dans le domaine du désarmement, tout en soulignant en même temps certains des objectifs principaux que mon gouvernement souhaite voir atteints. C'est dans ce climat international prometteur, où les espoirs se sont renforcés, que se déroulent les travaux de la Première Commission. Nous voudrions que notre ordre du jour soit discuté d'une manière efficace et pragmatique, en insistant sur ces points vitaux, afin d'étendre le consensus à la Commission.

Si les grandes responsabilités du processus du désarmement incombent à l'Union soviétique et aux Etats-Unis, nous n'en sommes pas moins convaincus du rôle essentiel que les négociations multilatérales peuvent jouer sur la voie qui nous mènera vers de nouvelles frontières de paix et de stabilité internationales. Le désarmement et ses acquis sont un élément collectif de la communauté internationale. Il semble donc approprié que l'Organisation des Nations Unies soit de plus en plus considérée comme le point central du débat sur les différentes questions relatives au processus du contrôle des armements.

Des progrès importants ont été accomplis dans cette voie cette année à la Conférence du désarmement de Genève sur une interdiction globale vérifiable de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques. Des événements intéressants se sont également produits dans le domaine crucial des procédures de vérifications. C'est là un signe prometteur de la volonté commune de parvenir à une conclusion positive sur un projet de traité.

La récente visite aux installations d'armes chimiques de Chikhany en Union soviétique devrait également être mentionnée dans ce contexte, car c'est quelque chose de positif.

M. Pugliese (Italie)

Toutefois, il semble nécessaire d'intensifier plus avant le processus et de faire un effort collectif afin de se mettre d'accord au cours de l'année prochaine sur les termes d'une interdiction globale des armes chimiques. Oeuvrons de concert pour surmonter les dernières difficultés politiques et techniques dans un esprit de compréhension mutuelle, conscients de l'effet qu'aurait un accord sur l'élimination de ces armes si meurtrières sur l'opinion publique mondiale et sur la confiance générale dans l'efficacité des pourparlers en matière de désarmement.

L'utilisation répétée d'armes chimiques dans le conflit Iran-Iraq, que mon gouvernement condamne fermement en tant que violation grave du Protocole de Genève de 1925, est une preuve de l'urgence du problème. L'Italie est fermement convaincue que les armes horribles et barbares que sont les armes chimiques doivent être éliminées immédiatement.

Une attention toute particulière devrait être accordée à d'autres signes constructifs qui pourraient avoir un effet positif sur la Conférence du désarmement.

A cet égard, la décision prise par le Secrétaire d'Etat américain et le Ministre des affaires étrangères soviétique à Washington de reprendre les négociations sur les essais nucléaires avant le 1er décembre est un élément positif. Cette décision est tout à fait conforme à la méthode d'approche progressive que le Gouvernement italien a toujours prônée si l'on veut parvenir à l'objectif final d'une interdiction totale des essais nucléaires. Nous attachons une grande importance à cet objectif et nous sommes décidés à y parvenir dans le cadre des travaux de la Conférence sur le désarmement. Cette instance, à notre avis, a un rôle important à jouer à cet égard. Nous regrettons qu'une fois de plus au cours de la dernière session il n'ait pas été possible de fixer les arrangements de procédure nécessaires pour commencer les travaux sur les questions de fond concernant une interdiction globale des essais.

Tout en espérant que la prochaine série de négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ouvrira la voie à des résultats concrets, nous comptons que la Conférence sur le désarmement pourra également commencer à travailler de plus en plus efficacement sur cette question.

M. Pugliese (Italie)

Le débat de Genève, tant au Comité ad hoc, que l'Italie a eu l'honneur de présider, qu'au cours de sessions plénières, sur la question délicate de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, en est encore à un stade préliminaire. Il a cependant déjà permis d'examiner de plus près divers aspects pertinents essentiellement en ce qui concerne le régime juridique actuel. Il a également permis de constater que l'on était prêt en général à contribuer à cet objectif commun. L'espace extra-atmosphérique est un domaine dans lequel un certain nombre de facteurs politiques, stratégiques et technologiques agissent l'un sur l'autre, parfois d'une manière contradictoire.

M. Pugliese (Italie)

Nous ne devrions pas, à cet égard, nous abstenir d'évaluer les différentes incidences de la recherche actuelle en matière de nouvelles technologies.

Pour ces raisons, nous pensons qu'il faudrait réfléchir sérieusement aux nombreux aspects du problème de l'espace extra-atmosphérique avant de tirer une conclusion finale. En outre, à ce stade préliminaire, nous ne devrions pas oublier que de nouvelles techniques pourraient, à l'avenir, contribuer à la création de meilleures conditions de sécurité grâce à un niveau plus bas d'armes offensives. A cette fin, les grandes puissances spatiales trouveront peut-être utile de se mettre d'accord sur une méthode d'approche commune des questions concernant la recherche.

Qu'il me soit maintenant permis de parler brièvement d'un autre point inscrit à notre ordre du jour : la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et les conclusions auxquelles elle a abouti. Cette conférence nous a donné la possibilité de discuter, dans le cadre des Nations Unies, des problèmes qui revêtent une grande priorité pour l'avenir de l'humanité et le progrès de nos sociétés.

Il faudra, dans les années à venir, accorder une plus grande attention au problème du développement dans le contexte de la création de conditions propices à l'instauration d'une paix plus stable et d'une meilleure compréhension des besoins de sécurité mutuelle parmi les membres de la communauté internationale.

Dans cet ordre d'idées, et compte tenu de la relation étroite qui existe entre le désarmement et le développement, il convient que l'Organisation des Nations Unies et ses organes compétents trouvent les moyens d'améliorer leur contrôle sur le niveau des armements dans les différentes régions du monde.

On s'attend que le désarmement et le développement, ainsi que les autres questions pertinentes dont j'ai parlé, fassent l'objet d'un débat approfondi l'an prochain, à l'occasion de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'Italie a joué un rôle actif dans les travaux du Comité préparatoire, et nous sommes persuadés que la prochaine session extraordinaire donnera la possibilité aux Etats Membres de confirmer et de renforcer l'accord existant entre eux sur toutes les grandes questions liées au processus du désarmement. Afin d'éviter les limitations qui ont passablement entravé les travaux de la deuxième session extraordinaire en 1982, nous espérons que nous pourrons, l'an prochain, fonder nos débats sur une méthode d'approche tournée vers l'avenir et, cependant, réaliste.

M. Pugliese (Italie)

L'Italie est prête à faire tout son possible pour que les travaux de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soient fructueux afin d'améliorer les conditions de paix et de sécurité dans le monde, ce qui est l'une de nos priorités politiques les plus élevées.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, en premier lieu, je tiens à vous féliciter de votre élection et à féliciter de même les autres membres du Bureau. Je tiens également à vous assurer que ma délégation vous accordera toute la collaboration possible pour contribuer au succès de nos travaux.

Le décès prématuré de notre ami et collègue, l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni, nous a profondément attristés. Nous présentons nos sincères condoléances à la délégation du Royaume-Uni et nous lui demandons de bien vouloir transmettre à la veuve de l'Ambassadeur Cromartie, dont nous partageons la peine, toute notre sympathie en cette douloureuse circonstance.

La présente session de la Première Commission se déroule à un moment où l'atmosphère dans le domaine du désarmement est à l'espoir. Après le découragement suscité il y a un an par l'échec de la réunion au sommet si controversée de Reykjavik, le monde se reprend à espérer, dans le domaine du désarmement, des événements importants si les deux superpuissances parviennent à conclure les accords qu'elles négocient depuis plusieurs mois. Le pessimisme qui régnait l'année dernière à cette même époque, précisément au moment où notre Commission étudiait les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qui prévalait encore au cours des premiers mois de cette année a cédé la place à un sentiment d'optimisme, suscité par des signes qu'un désir authentique, une volonté véritable d'aboutir à des résultats concrets en matière de désarmement nucléaire existent enfin.

Les nouvelles qui nous parviennent ce matin de Moscou ne font qu'encourager notre espoir et accroître notre optimisme. Il nous est donc permis d'espérer que l'accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire se rapproche de plus en plus. Cependant, nous ne devons pas surestimer les événements intervenus ni nous laisser envahir par une euphorie prématurée. L'accord sur les forces nucléaires intermédiaires ne constitue qu'un premier pas. Son importance est, avant tout, symbolique puisqu'il ne représente qu'un premier résultat concret dans le contexte si vaste de l'ordre du jour du désarmement.

M. Taylhardat (Venezuela)

La constatation qui s'impose devant cette évolution positive est que, lorsque la volonté politique existe, tout est possible. Lorsque la volonté politique existe, des progrès peuvent être accomplis dans le domaine du désarmement, car on est alors disposé à franchir les obstacles, y compris les plus difficiles, posés par la question de la vérification.

S'ils sont conclus cette année, les accords en vue de l'élimination des forces nucléaires à portée intermédiaire représenteront la première mesure authentique de désarmement nucléaire qui ait été adoptée pendant toute l'histoire de l'humanité, puisqu'elle consiste à supprimer matériellement une catégorie importante d'armes nucléaires, dont la présence dans les arsenaux des pays détenteurs de ces armes n'a servi, jusqu'à présent, qu'à maintenir l'humanité sous la menace constante d'un holocauste nucléaire.

Nous espérons qu'aucun événement imprévu ne compromettra la concrétisation de ces accords. Nous comptons que la sagesse des dirigeants politiques des pays directement et indirectement intéressés l'emportera sur toute tentative d'entraver, par des "technicalités" injustifiées, la conclusion rapide d'un traité soviéto-américain sur l'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire.

Cette première mesure dans le domaine du désarmement nucléaire facilitera l'adoption de la mesure suivante : la conclusion d'accords destinés à amorcer un processus échelonné de réduction des arsenaux d'armes nucléaires stratégiques, aplanissant ainsi la voie vers leur élimination totale et vers l'objectif ultime du désarmement général et complet.

Le monde suit avec intérêt l'évolution des négociations bilatérales soviéto-américaines sur les questions nucléaires et spatiales, et espère qu'elles suivront une orientation sérieuse et productive, comme ce fut le cas des négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Ces négociations devraient également favoriser les progrès dans le domaine des armes spatiales afin d'apaiser les craintes que suscite la perspective de la mise au point de systèmes spatiaux de défense stratégique. Les deux puissances intéressées devraient intensifier leurs efforts pour concevoir des formules garantissant le strict respect du Traité ABM, tout en recherchant, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des mesures efficaces propres à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Taylhardat (Venezuela)

L'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire ne constitue pas, comme nous l'avons dit, une solution miraculeuse en matière de désarmement nucléaire, mais représente, sans aucun doute, une réalisation qui devrait favoriser une évolution positive dans d'autres domaines et au sein d'autres instances de désarmement. Cela est particulièrement vrai d'un organe aussi sensible au climat international que la Conférence du désarmement.

M. Taylhardat (Venezuela)

A propos de la Conférence du désarmement, nous aimerions évoquer brièvement quelques-uns des aspects de ses activités nous paraissant particulièrement intéressants.

Au cours de la première partie de sa session de cette année, les travaux de la Conférence du désarmement ont été sérieusement affectés par l'inquiétude suscitée par l'échec de la réunion au sommet de Reykjavik. A l'exception des progrès qui se sont confirmés depuis l'année dernière dans les négociations sur les armes chimiques, les trois premiers mois de cette année ont été caractérisés par un immobilisme très décourageant. Au cours de la deuxième partie de la session, on a commencé à ressentir les effets bénéfiques des changements constructifs intervenus dans les relations entre les deux superpuissances.

La question des armes chimiques est un domaine où les deux principales puissances militaires ont su faire preuve de la volonté politique nécessaire pour venir à bout des nombreuses difficultés qui, depuis pas mal de temps, faisaient obstacle aux négociations. S'il est vrai qu'il reste encore certaines questions épineuses à régler, il faut reconnaître que des progrès importants ont été faits et que, dans ce domaine aussi, les superpuissances semblent désireuses d'aboutir à des résultats concrets à plus ou moins brève échéance.

L'un des aspects les plus importants des négociations en cours est sans aucun doute celui qui a trait au régime de vérification. Nous reconnaissons la nécessité de convenir d'un instrument dont les dispositions garantissent véritablement qu'il sera appliqué et respecté. Accepter la notion d'inspection sur mise en demeure est sans aucun doute une étape dans cette direction. Nous avons néanmoins l'impression qu'en voulant rechercher la perfection en matière de vérification l'on est en train, petit à petit, de créer une structure beaucoup trop complexe et onéreuse. On parle déjà de créer un organisme international pour l'interdiction des armes chimiques, qui serait une entité internationale, juridique et indépendante, chargée d'assurer la vérification et le respect de la convention. Les pays du tiers monde, qui ont déjà tant de mal à faire face à leurs obligations financières à l'égard des organismes internationaux existants, envisagent avec beaucoup de prudence une idée de ce genre. Une convention sur l'interdiction des armes chimiques, si nous voulons qu'elle soit efficace, doit pouvoir s'appuyer sur une participation universelle. Mais s'il est nécessaire, pour adhérer à cette convention, de devenir membre d'une organisation internationale avec les conséquences financières que cela implique, il est probable que l'universalité sera

M. Taylhardat (Venezuela)

un objectif bien difficile à atteindre. Si la création de cet organisme s'avère inévitable, il conviendra de s'assurer que sa structure est simple et qu'il y a une répartition équitable des charges financières, compte tenu de la situation des pays qui, comme le mien, ne possèdent pas d'armes chimiques et n'ont aucune intention d'en acquérir, et dont l'adhésion à la convention aurait un caractère surtout symbolique : une sorte de geste pour appuyer les efforts internationaux visant l'élimination de ces abominables engins de guerre.

Pour ce qui est des points de l'ordre du jour de la Conférence relatifs au désarmement nucléaire, aucun progrès notable n'a été enregistré cette année. Les initiatives prises pour interdire les essais nucléaires sont toujours dans l'impasse, l'une des principales puissances nucléaires y voyant un objectif à plus long terme et considérant que cette question ne pourra être réglée que lorsqu'elle-même et ses alliés ne jugeront plus nécessaire de faire reposer leurs propres conceptions de la sécurité sur les doctrines controversées de la dissuasion nucléaire. En vertu de cette position, l'interdiction des essais nucléaires qui devrait constituer un premier pas vers le désarmement nucléaire ne serait plus que la dernière phase de ce processus. C'est alors seulement, conformément à ce point de vue, que l'on pourrait commencer à négocier une réduction des essais pour arriver progressivement à leur interdiction complète.

Dans une telle perspective, nous jugeons extrêmement important l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, sur l'ouverture, avant le 1er décembre prochain, de négociations sur la limitation puis la cessation de leurs essais nucléaires. Nous sommes convaincus que ces négociations permettront la reprise, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La position du Venezuela sur cette question est sans ambiguïté; il considère que l'interdiction des essais nucléaires doit avoir la plus haute priorité. Dès lors, il convient d'entreprendre sans retard des négociations multilatérales de fond, en vue d'élaborer un traité général d'interdiction complète de tous les essais nucléaires, de tous les types, dans tous les milieux et à tout jamais, seul moyen véritablement efficace d'empêcher le perfectionnement des armes nucléaires, la mise au point de nouveaux types d'armes, notamment ceux destinés à faire partie de systèmes de défense stratégique. Notre position a déjà été exposée à la Conférence du désarmement, mais nous avons jugé utile de la réaffirmer aujourd'hui.

M. Taylhardat (Venezuela)

Nul doute que, cette année encore, l'Assemblée exprimera sans ambiguïté le sentiment de la communauté internationale et qu'elle donnera à la Conférence du désarmement les orientations qui lui permettront de sortir enfin de l'impasse où se trouve l'étude de cette question depuis plus de sept ans.

S'agissant des points de l'ordre du jour de la Conférence relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et à la prévention d'une guerre nucléaire, il est regrettable qu'il se soit une fois de plus avéré impossible de progresser dans l'examen de fond de ces questions. Toutefois, nous sommes heureux que des réunions officielles aient eu lieu sur le désarmement nucléaire et qu'au cours de ces discussions on ait mis à profit l'initiative prise par le Président de la Conférence, pendant le mois de juin, de préparer une liste de questions afin de donner au débat un caractère plus structuré que par le passé.

Les armes nucléaires sont sans doute le danger le plus grave qui pèse sur l'humanité car elles constituent une menace réelle et permanente pour la vie sur la planète et pour notre civilisation. Il est devenu clair que posséder des armes nucléaires ne contribue pas à la sécurité des Etats qui les possèdent. Bien au contraire, ils n'en sont que plus vulnérables, ce qui les amènent à accélérer la concurrence technologique réciproque qui alimente la course aux armements nucléaires et ne fait qu'exacerber la méfiance des uns et des autres.

Cette année, la Conférence du désarmement a reçu, des délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis, des renseignements plus nombreux sur l'évolution de leurs négociations bilatérales. C'est là un fait que nous jugeons très important. Il équivaut à une reconnaissance du caractère unique de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale de négociation et des relations très étroites qui doivent être maintenues entre la Conférence et les négociations qui ont lieu dans d'autres instances, y compris les négociations bilatérales. Nous aimerions que ce courant d'informations se poursuive régulièrement dans le cadre d'un régime structuré et institutionnalisé.

Le meilleur moyen de faire disparaître le danger d'une guerre nucléaire reste l'élimination complète des arsenaux nucléaires. Les armes nucléaires ne sauraient être considérées comme de simples engins de guerre. Ce sont en réalité de véritables instruments de génocide et y recourir - comme on l'a dit à maintes reprises - constituerait un crime contre l'humanité. Les dirigeants des deux principales puissances nucléaires ont reconnu qu'une guerre nucléaire ne pouvant être gagnée il ne fallait donc pas la déclencher. Partant de là, les puissances

M. Taylhardat (Venezuela)

nucléaires devraient, aux termes d'un instrument international contraignant, s'engager à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Un engagement de cette nature, alors qu'on est sur le point de voir aboutir les négociations sur l'élimination des forces nucléaires à portée intermédiaire, contribuerait à renforcer le climat de confiance et faciliterait des résultats plus concrets dans les autres domaines du désarmement nucléaire, celui des armes nucléaires stratégiques notamment.

M. Taylhardat (Venezuela)

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, s'il est vrai qu'aucun résultat spectaculaire n'a été enregistré, il convient de reconnaître que certains progrès ont été faits dans la bonne direction. L'examen de l'ordre juridique en vigueur en matière d'espace extra-atmosphérique aboutit à la conclusion que ce régime était insuffisant et qu'il fallait le consolider et le renforcer afin de le rendre plus efficace.

Les discussions au sein de la Conférence du désarmement ont permis de progresser dans la délimitation des portées de la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Aujourd'hui, les avis convergent pour dire que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ne signifie pas une démilitarisation de l'espace. L'espace est d'ailleurs considérablement militarisé. L'on estime que 75 % des objets spatiaux sont utilisés à des fins militaires. Bon nombre d'entre eux assurent en même temps des fonctions utiles du point de vue civil. Les 25 % restants de ces objets spatiaux, qui sont de caractère civil, pourraient également très facilement, assurer des activités de caractère militaire. Aujourd'hui précisément, la presse publie des photos prises par un satellite privé qui sembleraient révéler l'existence de travaux de construction d'une station de rayons lasers par l'Union soviétique, qui pourrait être destinée à faire partie d'un système d'armes spatiales. Si tel n'était pas le cas, peut-être le Gouvernement de l'Union soviétique pourrait-il inviter les membres de la Conférence du désarmement à se rendre sur place afin de couper court à toute spéculation. Ce serait là un geste, une nouvelle démonstration tangible de transparence dans le contexte de la politique de glasnost. Il est pratiquement impossible de prétendre à la démilitarisation de l'espace avec cette dualité que présentent les objets spatiaux. C'est pourquoi nous estimons que la tâche qui consiste à éviter une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique doit viser à empêcher que soient placées dans l'espace des armes à proprement parler et plus particulièrement, des armes dont l'emplacement dans l'espace n'est pas déjà expressément interdit par les traités internationaux en vigueur, c'est-à-dire les armes spatiales.

S'agissant d'une nouvelle catégorie d'armes, totalement différentes des armes qui existent déjà, il va falloir s'atteler à une première tâche, qui consiste à élaborer une définition précise des armes spatiales, qui permettrait de mieux délimiter l'objet des négociations au sein de la Conférence du désarmement.

M. Taylhardat (Venezuela)

Au cours des discussions à la Conférence du désarmement, nous avons insisté sur le fait que le principal instrument juridique relatif à l'espace, c'est-à-dire le Traité de 1967, consacre une interdiction partielle d'installer des armes dans l'espace, et plus précisément à l'article IV qui stipule expressément l'interdiction de mettre sur orbite près de la Terre, des objets porteurs d'armes nucléaires, ou n'importe quel autre type d'armes de destruction massive, ni de placer de telles armes dans les corps célestes ou dans l'espace extra-atmosphérique sous quelque forme que ce soit. Le Traité de l'espace ne mentionne pas d'autres catégories d'armes susceptibles d'être installées dans l'espace. Le Traité ABM constitue un bon complément au Traité de l'espace, puisqu'il prévoit des interdictions relatives à certains types d'armes qui feraient partie de la catégorie des armes spatiales. Ce traité est cependant de caractère bilatéral, et comme nous le savons, il fait l'objet d'une certaine controverse quant à l'interprétation de certaines de ses dispositions.

Il est donc évident que le régime juridique international comporte un vide juridique important qu'il est nécessaire de combler au plus tôt, si nous voulons véritablement empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace. Par le passé, certaines propositions intéressantes ont été avancées en vue de cet objectif. Parmi elles, citons le projet de traité sur l'interdiction du recours à la force dans l'espace extra-atmosphérique, et depuis l'espace contre la Terre, proposé par l'Union soviétique, et un projet de protocole additionnel au Traité de l'espace, proposé par l'Italie.

Au sein de la Conférence du désarmement, nous avons lancé l'idée selon laquelle le Traité de l'espace prévoit déjà une interdiction partielle d'installer des armes dans l'espace extra-atmosphérique, ce qui est un pas vers la prévention de la course aux armements dans l'espace, et que ce Traité pourrait être transformé en traité d'interdiction complète d'installation d'armes dans l'espace. Il suffirait à cette fin d'y ajouter un amendement, conformément à la procédure très simple que prévoit le Traité.

Une initiative fort semblable à cette dernière, s'agissant du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, a été soumise à l'examen de l'Assemblée il y a déjà un certain temps. La résolution par laquelle les parties à ce traité se voient demander d'adopter des mesures pratiques pour convoquer une conférence afin d'examiner les amendements destinés à transformer le Traité

M. Taylhardat (Venezuela)

d'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité d'interdiction globale a été appuyée l'année dernière, par 100 votes contre 3 avec 25 abstentions.

Nous estimons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ne sera possible qu'en interdisant de manière générale et complète la mise en place d'armes spatiales, considérant comme telle toute arme conçue pour fonctionner dans l'espace, depuis l'espace vers la Terre ou depuis la Terre vers l'espace.

Voilà à notre avis, la tâche qui attend la Conférence du désarmement et à laquelle elle devra consacrer tous ses efforts.

Pour revenir maintenant aux travaux de la Conférence du désarmement dans son ensemble, nous rejoignons l'avis de nombreux orateurs qui se sont déclarés préoccupés par le fait que les résultats jusqu'à présent étaient bien peu satisfaisants.

Ceci ne veut pourtant pas dire que la Conférence en tant que telle, dans sa nature, dans sa forme ou dans sa composition actuelle soit inadéquate. Les facteurs intrinsèques ne sont pas la raison du manque de résultat des activités de la Conférence. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la Conférence est très sensible à l'atmosphère internationale et plus particulièrement, à l'atmosphère qui règne dans les relations des deux principales puissances nucléaires. Lorsque ces relations sont imprégnées de tensions, il serait illusoire de penser que des progrès soient possibles dans les négociations en matière de désarmement, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales. De ce fait, l'on ne saurait espérer que, dans l'atmosphère chargée de tensions qui avait régnée jusqu'à récemment dans les relations Est-Ouest, la Conférence ait pu atteindre des résultats sur l'un quelconque des points de son ordre du jour.

Maintenant qu'il s'est établi une atmosphère d'harmonie constructive dans les relations entre les deux superpuissances, et qu'il semble exister une volonté sincère de surmonter les obstacles et de faciliter la recherche de résultats en matière de désarmement, il devrait être possible d'entreprendre aussi au sein de la Conférence, des travaux quant au fond, visant l'élaboration de mesures concrètes concernant les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous sommes convaincus que lors de la session de l'année prochaine, la Conférence aura profité de témoignages de volonté politique auxquels nous avons assisté dans le domaine des négociations bilatérales soviéto-américaines. La meilleure contribution que l'on puisse apporter pour améliorer l'efficacité et le

M. Taylhardat (Venezuela)

rendement de la Conférence consisterait précisément à faciliter le déroulement de ses travaux grâce à un effort visant à supprimer les obstacles artificiels qui, si souvent, ralentissent ses activités. Une autre contribution importante serait le renforcement, avec l'appui de tous les Etats, membres ou non, du mandat général de négociation qui lui a été confié, partant de la reconnaissance du fait que tous ses travaux font partie intégrante d'un seul et même processus de négociation destiné exclusivement à l'identification et à la concertation de mesures concrètes de désarmement.

M. Taylhardat (Venezuela)

Il convient de renforcer le rôle d'instance unique de désarmement multilatéral que joue la Conférence en orientant ses activités vers une mise en oeuvre concrète du Programme d'action de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Contrairement à ce que certains ont laissé entendre, il n'est pas prévu de réviser le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce document que beaucoup d'entre nous considèrent comme la bible du désarmement reste pleinement en vigueur. Il a le mérite inestimable d'être un instrument adopté par consensus. Le réviser pourrait diminuer sa valeur, alors qu'il s'agirait plutôt de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les objectifs nobles et clairs qui y sont énoncés.

Telle est, à notre avis, la tâche fondamentale qui attend la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et c'est dans ce sens que nous orienterons notre participation tant aux travaux du Comité préparatoire qu'à la session extraordinaire même.

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de transmettre mes condoléances et celles de ma délégation à la délégation britannique à la suite du décès de l'Ambassadeur Cromartie, personnage bien connu dans le domaine du désarmement. Sa contribution importante à l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques a été largement reconnue et acclamée.

Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole ici, je voudrais vous féliciter très sincèrement de votre élection à ce poste important. Nous vous souhaitons tout le succès possible. Je félicite également les autres membres du Bureau de la Commission.

Je vais aujourd'hui attirer l'attention de la Commission sur des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour du désarmement depuis des années et sur lesquelles se concentre de plus en plus l'intérêt de la communauté internationale.

La Pologne, à l'instar de nombreux autres pays, se félicite des progrès tangibles accomplis dans l'interdiction des armes chimiques au cours de la session de cette année de la Conférence sur le désarmement à Genève. Nous sommes toutefois profondément convaincus qu'on aurait pu faire plus.

Nous regrettons par exemple que la proposition de l'Union soviétique de tenir une session complémentaire de la Conférence consacrée exclusivement à la rédaction de la convention n'ait pas été appuyée par les délégations occidentales. Même la

M. Pawlak (Pologne)

période moins chargée de travaux intersessionnels du Comité ad hoc cet automne n'était pas acceptable pour certains Etats. Ce sont des faits qui ne devraient pas être oubliés dans l'évaluation des résultats des travaux du Comité ad hoc. Ils devraient également être pris en considération dans la préparation de la prochaine session du Comité l'an prochain et dans l'élaboration de son mandat.

La Conférence du désarmement est un organe totalement indépendant pour ce qui est de l'élaboration du mandat du Comité ad hoc, mais l'Assemblée générale a le droit et la responsabilité de prier instamment la Conférence d'améliorer ce mandat afin d'accélérer le processus de négociation. Le moment est venu de le faire, et de façon convaincante.

Le mandat du Comité ad hoc, pour sa session de 1988, devrait inclure l'obligation de parachever le texte d'un projet d'accord qui permettrait à la Conférence sur le désarmement de présenter le projet de convention à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Il y a suffisamment de données pour atteindre cet objectif. Le texte de la Convention sur lequel nous travaillons actuellement est grande partie rédigé en termes juridiques. Ce libellé devrait être développé et amélioré.

Au stade actuel des négociations, il est de la plus grande importance de maintenir un climat politique favorable à la convention sur les armes chimiques.. Il y a aussi le danger que ces armes prolifèrent. De ce fait, l'Assemblée générale devrait prier instamment les Etats de ne pas agir d'une manière qui risque de compliquer ou de retarder la préparation du projet de convention. Ma délégation pense qu'elle doit le faire en raison du danger imminent d'une nouvelle génération d'armes chimiques.

Nous sommes fermement convaincus que les Etats qui se préparent à fabriquer des armes chimiques binaires devraient revoir leur position. La fabrication de ces armes meurtrières ne peut que porter préjudice aux négociations globales sur le désarmement et à la paix et à la sécurité internationales.

La fabrication et le stockage des armes chimiques binaires sont beaucoup plus sûrs et faciles, si la technique nécessaire est disponible bien sûr, que ceux des armes chimiques traditionnelles. En même temps, cette fabrication et ce stockage sont beaucoup plus difficiles à contrôler et à vérifier. Cela pourrait facilement inciter les Etats non dotés d'armes chimiques à acquérir des armes chimiques binaires, ce qui entraînerait une prolifération incontrôlée d'armes chimiques et à

M. Pawlak (Pologne)

un danger croissant de leur utilisation, même dans les conflits locaux de moindre envergure.

Au stade final des négociations, l'importance de mesures susceptibles d'instaurer la confiance s'est accrue substantiellement. L'Union soviétique a fourni un bon exemple de l'action qui doit être entreprise en laissant inspecter à Chikhany ses munitions chimiques conventionnelles et ses installations de destruction mobiles. D'un autre côté, la convention elle-même pourrait contribuer substantiellement à l'instauration de la confiance, notamment dans le domaine militaire, et donnerait l'exemple de moyens de résoudre le problème complexe du désarmement.

La convention serait également une claire confirmation de la viabilité d'une approche multilatérale du désarmement et renforcerait grandement la position de la Conférence du désarmement, à qui incombe la responsabilité première des négociations de désarmement.

Nous avons pris note ici de certains signes encourageants qui pourraient contribuer à l'efficacité d'une interdiction des armes chimiques à l'avenir. Il y a eu, par exemple, la position des Etats-Unis sur le développement de directives et de procédures techniques pour enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques. Nous attendons que les Etats-Unis nous fournissent davantage de détails sur cette question. Pour être véritablement efficace, la future convention sur l'interdiction des armes chimiques devrait avant tout être universelle. Il serait utile de connaître à l'avance le nombre d'Etats qui possèdent des armes chimiques et de savoir s'ils sont prêts à adhérer à la convention.

La Pologne, pour sa part, ne dispose pas d'armes chimiques. Nous n'en fabriquons pas, nous n'en possédons pas et nous n'avons pas l'intention d'en acquérir. Nous faisons de notre mieux pour contribuer à la réalisation rapide de la version finale de la convention et nous sommes prêts à y adhérer les premiers.

M. Pawlak (Pologne)

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique reste une des questions les plus urgentes à l'ordre du jour du désarmement mondial. Son importance est double : il s'agit tout d'abord d'empêcher qu'une sphère nouvelle ne s'ouvre à la rivalité militaire, mais aussi, en cas d'échec, d'éviter de réduire à néant les efforts consentis dans d'autres domaines du contrôle des armes et du désarmement et de ne pas risquer d'exposer la relation entre l'Est et l'Ouest à un degré sans précédent d'incertitude et d'imprévisibilité.

Depuis 30 ans, l'humanité s'est abstenue de déployer des armes dans l'espace, même si les réalisations de l'ère spatiale ont été utilisées à des fins militaires. Avec les perspectives ouvertes par l'Initiative de défense stratégique (IDS), nous nous rapprochons, cependant, d'une nouvelle étape qualitative où les divers effets de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, comme l'indique l'étude de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), pourraient se matérialiser rapidement.

Mais les effets nocifs du programme de l'Initiative de défense stratégique sur les efforts de désarmement sont évidents, avant même que l'on sache si cette initiative est faisable dans son ensemble, et ne sont pas limités au domaine politique. Des techniques partielles et leurs différentes retombées permettent la création de nouvelles armes ou l'amélioration des armes actuelles, ce qui accélère la course aux armements.

Cette situation exige une action urgente tant de l'Assemblée générale des Nations Unies que de la Conférence du désarmement. La tâche assignée à la Conférence du désarmement par l'Assemblée générale est très claire : la Conférence doit déterminer comment on peut éviter une course aux armements dans l'espace et élaborer l'instrument ou les instruments nécessaires à sa prévention.

Cela étant, examinons objectivement les travaux de la Conférence dans ce domaine. Il ne fait aucun doute que la Conférence a à son actif des discussions sérieuses, si quelquefois ardues, et que le Comité spécial a oeuvré trois ans sur le point 5 de l'ordre du jour "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". De nombreux points ont été expliqués, de nouvelles idées ont été avancées. A notre avis, cela n'a pas été un exercice futile. La Conférence a aujourd'hui une idée beaucoup plus claire du problème et une meilleure compréhension des moyens de le résoudre et des difficultés qui se poseront. Malheureusement, aucun travail concret en vue de la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'a encore été entrepris.

M. Pawlak (Pologne)

La Pologne est fermement convaincue que les conditions sont réunies pour un travail concret, axé sur un but précis, et que la Conférence de Genève devrait s'atteler à cette tâche sans délai. Plusieurs suggestions valables ont été présentées à la Conférence sur des arrangements tant partiels que globaux en vue de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Pologne est prête à accepter toute solution constructive dans ce domaine, même si nous préférons nettement des accords globaux. C'est pourquoi nous appuyons fermement les idées qui figurent dans les projets de texte soviétiques sur l'interdiction du placement d'armes de toute espèce dans l'espace et sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace et à partir de l'espace contre la Terre. Nous prenons note également avec beaucoup d'attention et d'intérêt de l'idée d'élargir la portée des accords actuels, en particulier du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Différentes propositions de solutions partielles ont été présentées. Il semble, en particulier, que l'on comprenne mieux l'idée d'un accord sur l'immunité des satellites artificiels, assorti d'une interdiction des armes antisatellites. Une ébauche des dispositions de base d'un tel accord a été présentée à la Conférence par la République démocratique allemande et la Mongolie. Un tel accord serait une étape importante dans la création d'un régime juridique global d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Il contribuerait à instaurer la confiance et pourrait être la base d'une coopération nécessaire dans les cas de collision entre satellites, à un moment où le risque de collisions de ce genre augmente constamment à la suite d'essais continus et d'un trafic spatial croissant.

Les travaux de la Conférence non seulement ont accrédité l'idée que des accords internationaux étaient possibles, mais ont permis de souligner les éléments essentiels de tels accords. Ceci vaut tout particulièrement pour le problème de la vérification. L'idée soviétique de créer un inspectorat international représente la contribution la plus importante à la solution pratique de ce problème. La Pologne se félicite de cette nouvelle proposition hardie et d'une portée considérable. Nous espérons sincèrement qu'elle fera l'objet de discussions sérieuses à la Conférence de Genève et sera un élément clef d'un accord ou de plusieurs accords futurs sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nos connaissances sur les techniques de télédétection ont été enrichies par le programme de recherche canadien PAXSAT.

M. Pawlak (Pologne)

Les progrès faits dans la discussion du problème de la vérification d'accords sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont la meilleure preuve qu'il est possible de prendre des mesures concrètes en vue de la rédaction d'un tel accord ou de tels accords.

Il faut réorienter les efforts de la Conférence du désarmement qui, d'une discussion générale, devrait passer à un travail concret axé sur un but précis. L'Assemblée générale devrait recommander très clairement à la Conférence de concentrer ses efforts sur la tâche essentielle qui lui est confiée : l'élaboration d'un accord ou de plusieurs accords en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects et de garantir l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

Tout en essayant de trouver de nouvelles formules, il nous faut faire d'autres efforts pour consolider le régime juridique actuel applicable à l'espace. Il importe avant tout d'interpréter de bonne foi les obligations acceptées dans les accords, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux.

Ceci s'applique en particulier au Traité bilatéral de 1972 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques. Le strict respect de cet accord est aujourd'hui une condition indispensable à tout travail fructueux dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la cessation de la course aux armements sur Terre. La philosophie de base qui a inspiré ce traité, à savoir que les arsenaux de missiles nucléaires offensifs ne pourraient être limités avec succès que si les systèmes antimissiles étaient strictement limités, garde toute sa validité. Le régime actuel de contrôle des armements ne pourra survivre à l'abrogation de ce traité crucial. Et pourtant, des menaces au Traité ABM existent. Elles comprennent la possibilité de le voir abrogé ou réinterprété de manière différente, en violation de son esprit et de son but.

C'est la raison pour laquelle la Pologne appuie pleinement la proposition soviétique selon laquelle cet accord essentiel et sans limite de durée doit être réaffirmé et renforcé par, entre autres choses, un engagement des parties à ne pas s'en retirer pendant une certaine période de temps et par une entente très claire sur les activités interdites ou permises dans le cadre du Traité. Ce serait une importante mesure d'instauration de la confiance.

M. Pawlak (Pologne)

Le respect du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967 doit aller de pair avec le plein respect de toutes les obligations et principes établis par ce traité. Ceux-ci comprennent, entre autres, la reconnaissance de l'intérêt commun de toute l'humanité à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ainsi que l'obligation d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays comme dans celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération et de la compréhension internationales. La Pologne est fermement convaincue que le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, ce à quoi s'opposent tant d'Etats parties au Traité, équivaudrait à violer ces obligations juridiques qui, si elles sont générales n'en ont pas moins été clairement définies.

J'ai parlé en détail de deux points de l'ordre du jour. Pour ma délégation, il est cependant tout à fait clair que le désarmement, en tant que moyen d'instaurer un monde sûr, est indivisible et devrait être traité d'une manière globale. En concentrant notre attention sur les types d'armes les plus perfectionnées, les plus meurtrières et par conséquent les plus apparentes - que ces armes soient déjà déployées ou mises au secret dans les laboratoires -, nous ne devons pas oublier que ces nouvelles techniques sont également appliquées dans le perfectionnement des armes classiques.

L'écart entre les armes de destruction massive et les armes classiques du point de vue de leur capacité meurtrière respective a déjà été sensiblement réduit. C'est la raison pour laquelle, dans le "Plan Jaruzelski", on a accordé tant d'attention au désarmement classique. Dans le mémorandum du Gouvernement de la République populaire de Pologne sur la réduction des armements et le renforcement de la confiance en Europe centrale, on peut lire ce qui suit :

"Le plan prévoit :

...

Le retrait progressif et/ou la réduction de types et de quantités déterminés, et convenus d'un commun accord, d'armes nucléaires. Ces mesures s'appliqueraient en premier lieu aux armements dotés de la plus grande puissance de destruction et de la plus grande précision et pouvant être utilisés pour des opérations offensives, y compris des attaques surprises,

M. Pawlak (Pologne)

telles que l'aviation de frappe, les chars, les hélicoptères de combat, l'artillerie à longue portée, et notamment les missiles. Il serait utile d'échanger des listes d'armes que chaque partie considère particulièrement menaçantes et offensives." (A/42/413, p. 3)

Les questions concernant le désarmement sont plus ou moins urgentes. Mais il n'y en a pas de plus importantes ou de moins importantes puisque, dans chaque cas, lorsqu'on traite du désarmement, c'est de la vie humaine qu'il s'agit. Nous devons nous en souvenir.

M. FRANCO (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous dire combien la délégation du Panama est heureuse de voir un fils du continent africain présider les travaux de la présente session. Je suis certain que grâce à votre grande expérience de diplomate et à votre connaissance approfondie des questions que notre commission est appelée à examiner, nos travaux aboutiront aux meilleurs résultats.

Préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre est, selon la Charte des Nations Unies, l'objectif suprême et la raison d'être de cette organisation internationale. Parallèlement, éliminer la menace d'une guerre mondiale, notamment nucléaire, est la tâche la plus contraignante et urgente qui incombe aux Nations Unies.

En tant qu'organe de délibération de l'Assemblée générale chargé des questions de désarmement, il appartient à notre commission d'examiner chaque année la situation touchant la paix et la sécurité internationales et il lui incombe par conséquent, comme le prévoit le Document final, de consacrer son attention à tout ce qui touche au désarmement.

L'année qui s'est écoulée depuis notre dernière session a été riche en événements dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Certains de ces événements sont de bon augure pour l'avenir tandis que d'autres nous rappellent que le règlement des problèmes qui continuent de bouleverser et d'inquiéter le monde ne saurait attendre davantage.

Parmi la première catégorie d'événements - c'est-à-dire ceux qui favorisent le processus du désarmement - l'évolution récemment intervenue dans les négociations bilatérales soviéto-américaines sur les armes nucléaires et spatiales, en particulier dans les négociations relatives à la conclusion d'un accord sur l'élimination des missiles à courte et à moyenne portée, occupe une place de premier choix.

M. Franco (Panama)

Ce premier pas, bien que limité du point de vue quantitatif puisqu'il ne concerne que 5 % environ des arsenaux nucléaires des deux superpuissances, revêt une importance historique puisqu'il nous rapproche de l'objectif que la communauté internationale a décrit comme étant de la plus haute priorité : le désarmement nucléaire.

Ma délégation est également d'avis que l'accord imminent sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires ne pourra faire la preuve de sa réelle portée que si sa conclusion est interprétée comme le signe d'un changement sincère des valeurs et de la psychologie dont s'inspire le comportement des milieux dirigeants des principales puissances nucléaires.

Un progrès véritable vers un monde où la guerre ne serait plus le moyen de régler les différends internationaux et où la menace ou l'emploi de la force cesseraient d'exister ne sera possible que lorsque la mentalité des hommes d'Etat d'aujourd'hui aura changé et que la sécurité sera assurée non plus par l'accumulation des armements ou l'équilibre changeant de la stabilité stratégique mais plutôt par l'application du système de sécurité collective prévu par la Charte.

Les nations et leurs dirigeants doivent comprendre que le maintien de la paix et de la sécurité mondiales ne peut continuer de dépendre du nombre, de la quantité et du degré de perfectionnement des systèmes d'armes et qu'il ne peut davantage continuer à s'appuyer sur des doctrines alimentées par la crainte ou la menace d'un anéantissement nucléaire.

Pour parvenir à un monde plus stable et plus sûr où le risque du recours à la force diminue, il faut inverser ces tendances dominantes et s'attacher à démilitariser les relations politiques internationales. Le seul moyen efficace d'atteindre ce but est de réduire de façon significative la quantité des armements et des installations militaires et de rechercher résolument le désarmement.

La déclaration des dirigeants des deux nations nucléaires les plus puissamment armées du monde selon laquelle "une guerre nucléaire ne saurait être gagnée et ne devrait jamais être livrée" constitue un premier pas vers la reconnaissance de la nécessité d'un changement dans le sens indiqué. Cette petite phrase, que beaucoup n'auraient jamais pu croire possible il y a quelques années à peine, montre bien que les efforts que nous faisons pour susciter une prise de conscience internationale en faveur du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, non seulement n'ont pas été vains mais qu'ils ont imprégné les structures mêmes des établissements militaires des principales puissances nucléaires.

M. Franco (Panama)

Le monde d'aujourd'hui est saisi de nombreuses propositions importantes qui préconisent l'élimination totale et complète des armes nucléaires, de façon progressive, initiatives que ma délégation loue et encourage mais qui exigent la volonté politique nécessaire de la part de toutes les puissances nucléaires et le concours actif de toute la communauté internationale.

Chacun sait que la réalisation d'un accord sur les missiles intermédiaires n'aura d'importance véritable pour la sécurité internationale que s'il s'inscrit dans le cadre d'un programme cohérent et global de désarmement.

Il faut espérer que le succès de cet accord, non seulement encouragera et accélérera les progrès dans les pourparlers qui sont en cours à Genève, sur les armes nucléaires stratégiques et sur les questions relatives à l'espace, mais aussi qu'il favorisera l'accroissement de la confiance et l'ouverture d'un processus de détente continu.

Parallèlement, il convient d'intensifier les efforts entrepris pour réduire de façon équilibrée les forces armées et les armements classiques afin d'assurer la sécurité de tous les Etats en ramenant les armements à un niveau inférieur, d'intensifier les travaux pour aboutir à une convention interdisant les armes chimiques au sein de la Conférence du désarmement, et de redoubler d'efforts, bilatéralement et multilatéralement, pour résoudre les conflits régionaux qui menacent la paix et la sécurité internationales.

C'est une tâche qui intéresse toutes les nations au premier chef, et elles ont donc le droit et le devoir d'y participer activement. En conséquence, parallèlement aux efforts bilatéraux, il conviendrait de renforcer les actions et les négociations sur le plan multilatéral.

A cet égard, ma délégation constate avec préoccupation qu'exception faite des progrès réalisés en matière d'armes chimiques, la Conférence du désarmement n'a pas su s'acquitter comme il convient des responsabilités qui lui ont été confiées en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, en contravention du mandat très clair de l'Assemblée générale.

La Conférence n'a pas été non plus à même de parvenir à un consensus sur le mandat à elle confié de créer un comité spécial sur le premier point de son ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires", pas plus qu'en ce qui concerne les points 2 et 3 de son ordre du jour.

M. Franco (Panama)

Mais ce qui est le plus inquiétant, c'est que la Conférence non seulement se trouve toujours dans l'impasse quand elle doit s'acquitter de ses mandats, mais que dans certains cas - et c'est l'exemple du projet de programme global du désarmement - elle a même régressé dans ses travaux.

Le rapport édifiant et très détaillé que l'Ambassadeur du Mexique, M. García Robles, a présenté sur cette question dans sa déclaration liminaire de notre débat général, non seulement a fait ressortir à l'évidence l'inconstance et les méandres du comportement de certaines puissances nucléaires ayant une responsabilité primordiale dans ce domaine, mais a également mis en lumière le peu de cas qui est fait des décisions et des mandats de l'Assemblée générale.

De l'avis de ma délégation, toutes les mesures de désarmement, qu'elles soient globales, régionales, sous-régionales ou nationales, contribuent à créer des conditions favorables au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales.

C'est pourquoi nous avons pris note avec satisfaction des progrès considérables enregistrés en Europe à la suite du succès de la Conférence de Stockholm sur la sécurité et sur les mesures propres à accroître la confiance et le désarmement en Europe. Cet accord, auquel participent 35 Etats européens aux systèmes socio-économiques différents, constitue un exemple méritoire dont il faudra tenir compte dans la préparation des résolutions politiques qui traitent des tensions dont souffrent d'autres régions géographiques.

Nous espérons que cette mesure importante dans l'édification et le renforcement de la confiance dans cette région si fortement armée contribuera à donner un nouvel élan aux pourparlers qui se déroulent à Vienne depuis près de 15 ans sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale, et qu'elles créeront une atmosphère favorable aux entretiens sur un mandat de stabilité classique, amorcés en février dernier dans la capitale autrichienne, en vue de parvenir à des réductions des armements classiques en Europe de l'Atlantique à l'Oural.

Le Panama, qui a pris une part active aux efforts de paix du Groupe de Contadora, pour la solution politique et régionale du conflit en Amérique centrale, est conscient de l'ampleur des tâches qui attendent d'autres régions géographiques et des risques et des attaques éventuels que doivent affronter leurs dirigeants.

M. Franco (Panama)

Comme l'a fait valoir le Ministre des affaires étrangères panaméen,

M. Abadía Arias, devant l'Assemblée générale :

"Parce que nous persévérons, parce que nous insistons pour apporter une solution latino-américaine à ce problème latino-américain, nous devons payer un prix élevé. Au fur et à mesure que nous avons surmonté, les uns après les autres, les obstacles qui ont été créés ou provoqués en grande partie par les milieux du Gouvernement des Etats-Unis, au fur et à mesure que les perspectives de paix ont commencé à se concrétiser, nous avons assisté à une recrudescence des pressions sur le Gouvernement panaméen afin qu'il quitte le Groupe de Contadora et qu'il retire son appui à la cause de la paix dans la région." (A/42/PV.19, p.66)

Mon pays se félicite aujourd'hui, avec les autres nations, des progrès réalisés dans cette région si éprouvée grâce à l'Accord du Guatemala, connu également sous le nom d'Esquipulas II, et il se réjouit, avec les peuples d'Amérique centrale, qui commencent enfin à entrevoir que leur droit de vivre en paix et d'édifier leur propre destin pourrait devenir une réalité dans un avenir pas trop éloigné. Ces progrès ont été obtenus au prix de nombreux sacrifices, non seulement intellectuels mais également politiques.

M. Franco (Panama)

Il n'est un secret pour personne qu'au centre des considérations géopolitiques et de sécurité des stratèges américains à l'égard de ce que l'on appelle le conflit centraméricain, le contrôle du canal de Panama occupe une place de premier plan. On sait très bien également que les milieux militaires de ce pays-ci ont manifesté un intérêt particulier à conserver les installations militaires que mon pays leur a accordées - pour une période donnée qui doit prendre fin sous peu - dans le seul et unique but de défendre le Canal.

Cet intérêt particulier se trouve traduit dans le mandat que le Congrès des Etats-Unis lui-même, par la loi générale 96-70, a confié au Président des Etats-Unis, au titre duquel "... il est du meilleur intérêt des Etats-Unis que le Président entreprenne des négociations avec la République du Panama en vue d'élaborer des arrangements relatifs au cantonnement des forces militaires des Etats-Unis dans l'ancienne zone du Canal après l'expiration du Traité de 1977, et au maintien des installations et du matériel à l'expiration dudit Traité..."

Voilà l'origine d'une série d'actions destinées à faire fléchir la ferme volonté de notre peuple et de notre gouvernement de respecter le calendrier de décolonisation établi par les traités du canal de Panama, de 1977. De hautes personnalités gouvernementales de mon pays ont maintes fois dénoncé cette conjuration visant à faire obstacle à l'exécution de ces traités et donc au rétablissement du contrôle total du Panama sur le canal dans un délai de 12 ans avec, simultanément, la fin de la présence militaire étrangère dans notre territoire.

Le Gouvernement panaméen, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, a dénoncé devant l'Assemblée générale le fait que :

"Des membres éminents et des représentants de l'appareil militaire des Etats-Unis ont beaucoup insisté sur le problème de la présence militaire qui doit prendre fin avec la mise en vigueur du Traité du canal de Panama, dans 12 ans, en 1977. Ces dispositions imposeront au Gouvernement des Etats-Unis l'adoption de décisions et d'actions qui devraient commencer à être étudiées avant 1989, soit dans 15 mois." (A/42/PV.19, p. 67)

En outre, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré :

"Depuis plusieurs années, de plus en plus fréquemment et à des niveaux de plus en plus élevés, au fur et à mesure que le temps passe, les fonctionnaires civils et militaires des Etats-Unis prétendent que l'échéance des délais

M. Franco (Panama)

prévus dans les Traités du Canal et la fin de la présence militaire des Etats-Unis au Panama est un problème qui exige une attention immédiate."

(A/42/PV.19, p.68)

Mon gouvernement, se faisant l'interprète du sentiment de son peuple, a exprimé à maintes reprises sa ferme volonté politique de respecter les dispositions desdits instruments.

Cette position inébranlable de mon gouvernement a déclenché une grossière campagne de discrédit et de déstabilisation contre les autorités constitutionnelles panaméennes. Cette campagne suscite non seulement une grande inquiétude dans certains secteurs nationaux, mais encore menace notre sécurité nationale et notre coexistence pacifique. Néanmoins, avec la même probité et la même rectitude dont il fait preuve lorsqu'il s'acquitte des engagements qu'il a contractés, mon pays exige le strict respect des engagements contractés à son égard. Les obligations souscrites librement par les Etats ne sont pas faites d'argile, cette matière que l'on peut modeler selon le caprice et les intérêts d'une partie, mais de marbre, matière dans laquelle se perpétue la volonté d'un peuple.

M. MEISTZER (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de ma délégation à la délégation du Royaume-Uni. La mort prématurée de l'Ambassadeur Ian Cromartie nous a bouleversés. Nous garderons vivace en nous le souvenir de son intelligence, de son charme et de son amabilité inaltérable. Nous prions la délégation du Royaume-Uni de transmettre nos condoléances au Gouvernement du Royaume-Uni et à sa famille.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à vos hautes fonctions. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

Notre philosophie en matière de désarmement se fonde sur la nécessité d'évaluer avec impartialité ce qui a été fait dans le passé et la situation actuelle, en évitant un débordement tant d'optimisme que de scepticisme injustifié. Nous pensons donc qu'il serait opportun d'aborder la question complexe du désarmement d'un point de vue réaliste plutôt que chimérique, et d'observer et d'analyser les processus en cours d'une manière neutre - ou, tout simplement, de tenir compte des réalités.

Examinant la situation de ce point de vue, je peux dire avec conviction que, cette année, la Première Commission travaille dans des conditions beaucoup plus favorables qu'auparavant, et ce pour plusieurs raisons.

M. Meiszter (Hongrie)

Premièrement, je voudrais mentionner le processus lancé à partir d'une initiative prise l'an dernier : tant la communauté du désarmement que, dans un sens plus large, l'opinion publique politique sont sur le point d'engager une discussion sur la raison d'être de la politique de dissuasion nucléaire vis-à-vis de la création d'un système général de sécurité internationale susceptible de remplacer efficacement la dissuasion. Je parle de ce résultat en premier lieu parce que le cours que suivra le débat et les choix à faire risquent d'être décisifs dans l'examen de la question globale de la prolifération des armes et du désarmement.

Comme on le sait, certains sont d'avis que la dissuasion nucléaire n'a cessé, depuis 40 ans, de contribuer à la prévention d'un affrontement mondial. Sans souscrire au bien-fondé de cette assertion ni le mettre en cause, je pense qu'il est incontestable que la dissuasion, si on la considère comme une garantie, est la garantie d'une ère où la confiance fait totalement défaut, avec toutes les conséquences négatives que cela implique. Une politique de dissuasion fondée sur une méfiance totale entraîne ipso facto une course aux armements qui, par un processus autodynamique, mène à l'apparition d'énormes arsenaux militaires très perfectionnés qui, à leur tour, intensifient une méfiance déjà accrue. C'est un cercle vicieux bien connu.

M. Meiszter (Hongrie)

En outre, d'un point de vue technique, les armements atteignent un niveau de perfectionnement qui les rend "contre-productifs", si je puis m'exprimer ainsi, et en font une source d'incertitude absolue et une menace, même pour les Etats qui les possèdent. Voilà comment la dissuasion devient une "garantie", source en soi de danger sans même qu'il soit besoin de supposer des intentions hostiles de la part des Etats. Une mauvaise interprétation d'une action donnée, un malentendu accidentel ou un acte de terrorisme pourrait suffire, dans ces conditions, à entraîner une catastrophe. C'est la raison pour laquelle nous attachons une importance sans égale à la poursuite du débat en cours relatif à l'élaboration d'un système global de sécurité internationale en vue de l'adoption de mesures pratiques pour la mise en place progressive d'un tel système.

Deuxièmement, à la suite de la réunion de Reykjavik, les deux grandes puissances militaires, s'écartant des positions rigides d'affrontement des décennies précédentes, ont entamé un dialogue en vue d'un accord en général et en particulier sur les aspects militaires du désarmement. Ce faisant, ces puissances sont parvenues à rapprocher leur position dans plusieurs domaines. C'est là un progrès qui encourage à poursuivre les efforts de désarmement sur le plan multilatéral. De même, à la suite des progrès notables enregistrés en ce qui concerne les mesures propres à instaurer la confiance, nous considérons comme également favorable le genre de contact institutionnel qui s'instaure entre les deux alliances militaro-politiques non seulement pour développer ces mesures d'instauration de la confiance mais aussi pour traiter des questions globales de désarmement. Je reviendrai ultérieurement sur cet aspect particulier. Un autre élément favorable réside dans les progrès substantiels réalisés cette année par la Conférence du désarmement de Genève en ce qui concerne l'élaboration d'un texte de traité relatif à l'interdiction globale des armes chimiques, armes extrêmement dangereuses quant à leurs effets aveugles et à leur caractère d'armes de destruction massive.

En dernier lieu - mais pas par ordre d'importance - je parlerai de l'accord de principe relatif aux missiles nucléaires de portée intermédiaire et aux missiles nucléaires de très courte portée et je m'arrêterai sur les conséquences éventuelles de cet accord.

M. Meiszter (Hongrie)

Un rapide coup d'oeil sur les déclarations qui ont été faites lors des séances plénières de l'Assemblée générale montre que sur 140 orateurs, 115 ont jugé nécessaire d'évoquer l'accord relatif aux forces nucléaires intermédiaires, et tous, mis à part un ou deux, en ont parlé de manière positive et sans restriction. Les intervenants ont utilisé des qualificatifs comme "important" ou "significatif" ou encore "marquant". On a même parlé d'"accord historique", d'"événement politique le plus important de la décennie". Plutôt que d'ajouter d'autres adjectifs pour qualifier positivement cet accord, je dirai seulement que lorsque l'accord de principe sur les forces nucléaires intermédiaires (FMI) sera appliqué, celui-là sera en fait le premier élément du processus de réduction globale des arsenaux nucléaires existants et non une mesure partielle de limitation de leur extension, comme c'était le cas auparavant. J'ajoute que l'accord de principe, s'il est conclu sous la forme d'un traité, donnerait pour la première fois la possibilité de procéder à des essais grandeur nature, afin de déterminer la manière de procéder à la destruction des armes et d'obtenir un système de vérification qui fonctionne correctement. Un accord détaillé dans ces deux domaines aurait un effet psychologique important sur l'ensemble du processus de négociations du désarmement.

C'est la raison pour laquelle ma délégation attache une grande importance à l'accord de principe et attend avec satisfaction son application. A cet égard, le proverbe chinois selon lequel "même le plus long voyage commence par un premier pas", s'applique ici sans aucun doute.

J'ai parlé en détail de cette question car j'ai entendu certains évoquer l'accord de principe avec, si je puis dire, une appréciation un peu nuancée. Nous avons pu entendre également des mises en garde. Certains craignaient qu'un "traité sur les forces intermédiaires puisse être interprété comme un signe que la paix avait 'éclaté'". Bien que cela ne soit pas le cas pour l'instant, je me demande pourquoi on s'inquiéterait de voir "éclater" la paix. En outre, au cours de la réunion qu'elle a tenue à Oslo, l'Assemblée de l'OTAN a mis en garde les membres de l'alliance sur le fait que le processus entamé par l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires pourrait entraîner l'Europe vers un triple zéro, sous-entendant l'élimination de toutes les armes nucléaires. Il s'agissait bien entendu d'une mise en garde et non d'une appréciation positive d'un résultat possible. Si j'en parle, ce n'est pas uniquement en raison du caractère absurde de telles déclarations, mais parce qu'une telle démarche comporte en soi des dangers non négligeables.

M. Meiszter (Hongrie)

On peut craindre que la préoccupation principale qui sous-tend de telles déclarations ne soit pas la dénucléarisation de l'Europe mais essentiellement l'avenir de certains projets de développement des forces nucléaires stratégiques qui seraient ainsi menacés par le succès d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires et, en tant que conséquence politique de celui-ci, d'un accord entre les deux grandes puissances militaires sur la réduction des armes stratégiques, par l'imminence d'un tel accord et par la conséquence implicite qu'il pourrait y en avoir d'autres.

Nous sommes également préoccupés par le fait que, selon certains, l'application d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, loin de réduire les dangers pour l'Europe, les augmenterait, puisque l'Europe serait en quelque sorte hypothéquée vis-à-vis de l'Union soviétique, avec ses forces classiques supérieures. En même temps, ceux-là qui sont inquiets restent plutôt silencieux quant à la proposition soviétique relative aux armes classiques et à l'appel lancé à Budapest, le 11 juin 1986, par les Etats membres du Pacte de Varsovie aux Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) ainsi qu'à tous les pays européens en faveur d'un programme de réduction des forces armées et des armements classiques en Europe. Dans ce programme, qui contient des aspects quantitatifs positifs, il est proposé un calendrier et des délais pour de telles réductions. De plus, cet appel a été maintenu et renforcé par le communiqué des Etats membres du Pacte de Varsovie, annoncé à Berlin le 29 mai 1987, dans lequel on peut lire, expressis verbis, que les Etats membres du Pacte de Varsovie,

"conscients des structures asymétriques des forces armées entretenues par les deux parties en Europe ... se déclarent prêts à redresser le déséquilibre qui est apparu entre certains éléments pendant le processus de réduction, en proposant que la partie qui possède un avantage sur l'autre opère les réductions nécessaires."

Et je ne parle pas des affirmations répétées de la partie soviétique quant à sa volonté de discuter de la question des déséquilibres.

J'ai voulu aborder cet aspect de la question par crainte qu'un tel sentiment ne puisse apporter de l'eau au moulin de ceux qui voudraient combler une "lacune" dans la course aux armements ou remplacer les armements nucléaires par des armes de type classique alors que la mise au point et la modernisation de ces armes comportent de graves dangers. Qu'on songe simplement aux missiles de croisière à

M. Meiszter (Hongrie)

longue portée armés d'ogives non nucléaires hautement explosives et de systèmes de lancement très perfectionnés tels qu'envisagés pour réaliser les dangers que cela comporterait pour la sécurité militaire ainsi que les lourdes charges que cela imposerait aux économies nationales.

Une telle perspective ne peut que nous inquiéter pour de multiples raisons. Premièrement, nous savons pertinemment qu'un glissement vers les armes classiques serait extrêmement dangereux et entraverait gravement la création d'une sécurité militaire, ne serait-ce que parce que les nouveaux systèmes d'armes classiques se multiplient beaucoup plus facilement. Qu'il suffise de rappeler que tous les conflits armés actuels sont "menés" avec des armes classiques.

Deuxièmement, nous sommes non moins conscients des effets négatifs des armements classiques sur les économies nationales. Je ne songe pas ici aux coûts en spirale des nouveaux types ou systèmes d'armes classiques ni à la charge de plus en plus lourde qu'ils représentent pour les pays en développement et pour les pays développés. C'est une évidence. Il ne s'agit pas seulement de la charge économique ni du détournement de ressources importantes des pôles de développement pas plus que de l'orientation de la recherche dans une direction coûteuse et économiquement déraisonnable mais encore des distorsions dans les catégories économiques, de la suppression de considérations de rentabilité ou d'utilité économique qui sont, après tout, les seuls indices objectifs du fonctionnement, bon ou mauvais, de toute économie nationale.

M. Meiszter (Hongrie)

Il est peut-être compréhensible que, lorsque mon pays n'épargne aucun effort pour veiller à ce que notre économie nationale fonctionne dans un environnement régi par des catégories économiques objectives, il ait un intérêt direct à libérer l'économie nationale du fardeau et des effets perturbateurs de l'accumulation d'armes classiques. Je suis convaincu que tous les Etats qui souhaitent restructurer leur économie - et ils sont nombreux - ont tout autant intérêt à consacrer les ressources de leur économie nationale à la réalisation de ces objectifs au lieu de les gaspiller en armements classiques.

Voilà quelles sont les raisons politiques, économiques et les aspects relatifs à la sécurité qui incitent la Hongrie à n'épargner aucun effort pour freiner la course aux armements classiques. Nous sommes disposés à débattre de cette question dans quelque instance que ce soit, que ce soit la Commission du désarmement des Nations Unies ou la Conférence du désarmement de Genève, ou toute autre instance régionale telle que la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ou, sur une base bilatérale, avec tout Etat disposé à se joindre à nous dans cette entreprise. Nous sommes convaincus que tout le potentiel des Nations Unies doit être utilisé afin d'accomplir les progrès nécessaires vers la réalisation de ce noble objectif : la réduction des forces armées et des armes classiques.

Mme URIBE de LOZANO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Notre délégation s'associe à celles qui ont exprimé leurs condoléances à la délégation du Royaume-Uni à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Cromartie.

Je voudrais également, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, rendre hommage au continent africain, à votre pays, le Zaïre, et à vous en particulier, qui méritez amplement l'honneur qui vous est rendu. Nous tenons également à féliciter les autres membres du Bureau et leur souhaiter de mener à bien nos travaux.

Je ne parlerai aujourd'hui que de quelques questions qui figurent à notre ordre du jour. J'aborderai plus tard d'autres questions tout aussi importantes.

On a qualifié notre époque d'ère de la peur collective, peur des sociétés entières devant le développement de certaines formes politiques, le développement de la science et de la technologie, et l'imprévisible. Par conséquent, le problème de l'homme contemporain réside dans ce qu'il souhaite un changement tout en n'ayant aucune certitude sur la désirabilité de ce que lui réserve l'avenir. Il comprend

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

et analyse l'horreur de la menace actuelle et pourtant en souhaitant et en s'efforçant de lutter contre cette menace, il reste perplexe. Il perçoit le paradoxe selon lequel sa vie et sa mort sont étroitement liées à la trame d'une politique internationale sur laquelle il n'a aucune influence. Les interprétations globales et par conséquent absolues du processus historique lui semblent irrationnelles, étrangères à la complexité invincible de la vie et à la condition de l'homme, qui est, en fin de compte, le seul protagoniste de l'histoire. La décision qu'il pourrait prendre est étroitement liée à l'avenir car, en fait, ce qu'il réussit à entrevoir du processus politique du monde actuel ne lui laisse distinguer à l'horizon qu'une simple ligne de pouvoir sur laquelle se déplacent les Etats gigantesques avec leurs dirigeants providentiels et leur appareil arrogant d'intimidation. Ainsi l'homme semble donc être une pauvre petite chose liliputienne désarmée dans un monde de géants.

Le noble idéal qui a inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies était de regrouper tous les pays "épris de paix". Au début, on a retenu le principe d'une égalité complète; l'acceptation de la notion de coexistence et de coopération entre des pays régis par différents systèmes économiques et sociaux paraissait consacrer la reconnaissance d'une conscience de l'intérêt commun de l'humanité pour la paix et pour le développement ordonné. Le fait que l'on ait accepté le privilège exceptionnel du veto en faveur des grandes puissances, contre lequel la Colombie a voté à San Francisco, paraissait confirmer que la foi dans les intérêts de la grande communauté humaine permettrait de mettre au point des formules harmonieuses qui dépasseraient même le pluralisme. Mais le droit de veto et le privilège octroyé à certains pays membres permanents du Conseil de sécurité ne devaient pas exclure - et c'était là l'idée claire à l'origine - la participation de tous au maintien de la paix et, par conséquent, au désarmement, ce qui permettrait de consacrer les ressources appropriées à la double tâche de la reconstruction et du développement.

En Colombie, nous ne concevons pas le désarmement sans la participation active, soutenue et vigilante des organes multilatéraux de désarmement. Nous ne pouvons pas non plus souscrire à la tendance selon laquelle le contrôle des armements reposerait sur l'idée que, si la prévention de la diffusion des armes nucléaires exige une large participation des Etats, le contrôle des relations stratégiques soviéto-américaines est une entreprise qui ne peut être réalisée de

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

façon efficace que par les superpuissances avec une participation très minime des autres Etats. Nous estimons que la responsabilité nous incombe à nous tous de décider de faire du désarmement général et complet l'objectif prioritaire de la politique internationale, à l'accomplissement duquel doivent veiller - c'est là leur tâche essentielle - les organes multilatéraux de désarmement, notamment la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociation, dans l'intérêt de la communauté internationale et pour garantir sa sécurité.

Les questions renvoyées à la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale ne sont pas vraiment nouvelles et ne portent pas non plus sur des problèmes qui ont fait l'objet d'une étude exhaustive ou de mesures qui ont apporté jusqu'à présent des solutions concrètes au problème des armements.

Toutefois, il semble que cette année certains faits et certaines circonstances pourraient bien modifier les attitudes antérieures et orienter les travaux de la Première Commission vers de nouvelles approches de ces mêmes problèmes.

Il est également très significatif qu'en ce moment historique de troubles politiques et économiques, de dangers croissants pour la paix et de sombres perspectives financières, les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique partagent la même vision d'un avenir pacifique et recherchent les moyens pratiques d'y parvenir.

Le monde espère que les Etats-Unis et l'Union soviétique transcendent leurs idéologies, leurs succès et leurs erreurs, s'attacheront à restaurer la confiance, à ranimer les espoirs et à faire céder les barrières de l'ordre ancien qui entravent la réalisation des nouvelles aspirations.

Le monde aspire à un avenir dénucléarisé dans le cadre d'un processus qui mènerait au désarmement général et complet. La responsabilité de réaliser cet objectif incombe essentiellement à ces deux puissances qui détiennent la puissance nucléaire. Quarante années d'espoir et de patience sont plus que suffisantes, il est temps que cette menace soit levée. Il est évident que le monde ne peut pas continuer à être exposé à la menace des armes nucléaires, pas plus que les puissances ne peuvent continuer de se conformer au modèle de la dissuasion nucléaire au prix de la sécurité de tous.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Même ceux qui croient que le régime actuel durera se rendent bien compte que le développement de la technique n'obéit par toujours aux théories sur ce que l'avenir devrait être. Ils savent que le cours de la politique mondiale est aussi imprévisible que le développement de la technique, que, même si la stabilité nucléaire peut être maintenue malgré les vicissitudes politiques et la concurrence géostratégique que se livrent les superpuissances, même s'il se peut que la prudence atténue les effets stratégiques des innovations techniques, ce qui est en jeu dans la question de la guerre nucléaire et de la paix a beaucoup trop de prix pour que nous puissions nous abriter derrière des hypothèses rassurantes.

La situation des 20 dernières années ne peut plus durer indéfiniment. Les paramètres de l'équation nucléaire sont devenus si nombreux, si mystérieux et si complexes que les puissances nucléaires doivent convenir que l'on ne peut pas gérer les éléments nucléaires de la politique mondiale si elles ne coopèrent pas entre elles et ne poursuivent pas l'intérêt commun.

Bien que l'on s'accorde à reconnaître un caractère de stabilité à la paix nucléaire actuelle, celle-ci pourrait se détériorer, ce qui rendrait absolument ingouvernable un contexte stratégique dans lequel les armes nucléaires proliféreraient rapidement et où l'on verrait se multiplier les options techniques à la disposition des planificateurs stratégiques.

Si les aspects techniques de la prolifération sont en eux-mêmes très complexes, les aspects politiques ne le sont pas. Mais si l'intérêt se ravivait pour le prétendu "prestige nucléaire", s'ajoutant à des conditions techniques déjà instables, cela pourrait provoquer une commotion considérable.

Chaque fois qu'un Etat important ratifie le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il contribue à réfuter l'idée selon laquelle le fait de faire exploser un engin nucléaire prouve qu'une nation est devenue une grande puissance. Lorsqu'on examine en soi le problème de la prolifération, le coeur de la question réside dans le fait qu'une série d'Etats importants refusent de ratifier le Traité sur la non-prolifération. L'acquisition - présumée ou réelle - d'armes nucléaires par l'un quelconque de ces Etats éclipserait les effets positifs de la ratification des termes du Traité par d'autres Etats non nucléaires.

Si un plus grand nombre d'Etats acquièrent des armes nucléaires, ne serait-ce que pour de vagues raisons de prestige, le sentiment d'insécurité au niveau régional et local non seulement accroîtra l'instabilité et créera d'autres motifs

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

de peur mais ajoutera une nouvelle dimension à nos inquiétudes déjà vives pour la sécurité mondiale.

Parmi les moyens d'éviter une guerre nucléaire, la création de zones dénucléarisées est l'une des mesures visant à aboutir à un désarmement général et complet sous contrôle international.

En fait, jusqu'à présent, seul le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, ou Traité de Tlatelolco, a été conclu afin d'établir une zone dénucléarisée dans une région peuplée comme l'est notre hémisphère. La philosophie du Traité est très simple. Non seulement il cherche à éviter le transfert d'armes nucléaires, comme le requiert le Traité sur la non-prolifération, mais il va plus loin : il interdit et empêche en Amérique latine l'essai, l'emploi, la production, le stockage, l'installation ou le déploiement de toutes catégories d'armes nucléaires, c'est-à-dire tout engin qui, selon le Traité, serait susceptible de libérer de l'énergie nucléaire de manière contrôlée et dont l'ensemble des propriétés permettrait l'emploi à des fins militaires. C'est une interdiction qui s'applique non seulement aux Etats contractants mais aux Etats non latino-américains possédant des armes nucléaires qui s'engagent à respecter la zone dénucléarisée conformément au Traité.

Une grande partie des dispositions du Traité concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire, mais l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires n'exclut par l'utilisation et l'usage de cette énergie à des fins pacifiques.

Le Traité de Tlatelolco, comme les autres mécanismes internationaux qui ont été créés pour empêcher la diffusion des armes nucléaires, serait grandement affaibli par les effets politiques néfastes de la prolifération. Malheureusement il existe encore des Etats en Amérique latine qui, pour différentes raisons, n'ont pas souscrit au Traité de Tlatelolco. Nous souhaitons que dans un geste de solidarité avec les pays de l'hémisphère, ils fassent abstraction de leur position nationale et adhèrent au Traité.

Par ailleurs, nous souhaiterions que la France ratifie le premier Protocole additionnel de manière que l'application du Traité soit étendue aux territoires de la Guyane française, de la Martinique et de la Guadeloupe. Malgré tout, le Traité de Tlatelolco garantit à l'Amérique latine d'être exempte d'armes nucléaires et de guerres nucléaires, et c'est là sans aucun doute un élément favorable à l'obtention d'une paix négociée en Amérique centrale.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Point n'est besoin de dire que l'Amérique latine et tout particulièrement les pays membres de l'Organisation permanente du Pacifique sud sont préoccupés au plus haut point par la contamination radioactive du Pacifique. De toute évidence, dans un proche avenir, il faudra que les organes du Traité de Rarotonga, du Traité de Tlatelolco et de la Commission permanente du Pacifique sud agissent conjointement afin d'inclure dans le régime de protection de ces traités toutes les zones dénucléarisées du Pacifique.

Parmi les espoirs que suscite le désarmement, il y a la possibilité, si nous adoptons une approche cohérente vis-à-vis de l'avenir du monde, d'une mutation progressive du système de course aux armements vers un ordre mondial solide et durable. L'acceptation au niveau universel de la nécessité de lier le désarmement au développement devrait être la condition sine qua non de cette approche, non seulement dans le tiers monde mais dans le monde entier. Grâce à une amélioration progressive de la situation, la course aux armements pourrait se ralentir et la détente se rétablir; cela devrait aller de pair avec un mouvement conscient et rapide vers un ordre économique, social et politique stable.

Le défi consiste donc à réaffirmer des objectifs de la Charte des Nations Unies en luttant ensemble et sur tous les plans pour une société meilleure. En proie à la peur face au sombre tableau de notre vie politique et sociale et malgré les intentions de ceux qui en sont la cause, on pourra alors prendre un nouveau départ pour continuer la recherche du désarmement et du développement et troquer la peur contre l'espoir.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Prenant pour la première fois la parole à la Première Commission, je suis heureux, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de cette commission. Par votre truchement, je félicite également les autres membres du Bureau. Je vous confirme que ma délégation coopérera avec vous pour que vous puissiez mener à bien les travaux de la Commission.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

Les questions du désarmement, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, sont l'une des préoccupations essentielles de la communauté internationale, notamment le désarmement nucléaire qui constitue l'une des tâches les plus pressantes et qui acquiert une priorité absolue dans le domaine du désarmement. Cette année, nos délibérations se déroulent dans un climat où règne un certain optimisme qui augure d'un accord international qui constituera un pas dans la bonne direction du désarmement. Cette initiative est importante car elle intervient après une longue période de stagnation et d'échec dans les négociations sur le désarmement. Il est certain que l'amélioration de la situation politique internationale et la coopération accrue entre les Etats renforceront la confiance, la sécurité et la paix et intensifieront les efforts déployés pour réaliser le désarmement. Aussi est-il important d'utiliser cette initiative, avec beaucoup de détermination pour parvenir à d'autres accords en vue de mettre fin une fois pour toutes à la menace de la guerre nucléaire et à la course aux armements pour, en fin de compte, parvenir au désarmement général et complet. Nous appuyons toute proposition et toute initiative constructives visant à réaliser ces objectifs.

Il est généralement reconnu que le désarmement et l'accumulation d'armes ont conduit à l'insécurité au lieu de réaliser l'objectif principal qui est la consolidation de la sécurité. Nous estimons que la paix et la sécurité internationales pourraient être vraiment renforcées grâce à des bases fondées sur la justice et l'attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier celles qui interdisent l'utilisation de la force dans les relations internationales, qui préconisent la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, la solution pacifique des conflits, l'arrêt de la tendance irrationnelle de la course aux armements et de l'accumulation des armes.

Nous tenons à souligner ici que nous accordons la plus haute priorité aux efforts déployés dans les différentes instances internationales multilatérales en matière de désarmement aux fins de faciliter la conclusion d'accords sur les problèmes soulevés.

Puisque le désarmement, en cette ère nucléaire, est une question importante pour tous les peuples, la responsabilité en incombe à tous les Etats et nous ne devons pas ignorer la responsabilité toute particulière qui incombe aux pays dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la production, l'accumulation, le stockage et

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

le perfectionnement des armements. Ces pays doivent contribuer d'une manière positive aux efforts visant à adopter des mesures qui garantissent la paix et la sécurité pour tous.

Le désarmement nucléaire constitue assurément le coeur du problème du désarmement. L'objectif du désarmement ne peut être atteint que par l'adoption de mesures efficaces et tangibles dans le cadre d'un programme visant à l'élimination des stocks d'armes nucléaires et à l'arrêt de la production et du perfectionnement des armements pour, en fin de compte, parvenir au désarmement complet.

La conclusion d'un accord interdisant les essais nucléaires dans tous les milieux serait l'une des contributions les plus efficaces pour arrêter la course aux armements. On pourrait ainsi limiter la production et la mise au point des armes nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde constituerait l'une des mesures les plus importantes pour limiter le risque de prolifération des armes nucléaires et contribuerait, dans une large mesure, à consolider la paix et la sécurité internationales.

Il est certain que l'acquisition par les deux régimes racistes au Moyen-Orient et en Afrique australe de la capacité de production d'armes nucléaires met en danger les efforts visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique. L'acquisition par ces deux régimes de l'arme nucléaire augmenterait certainement les dangers menaçant les peuples arabe et africain. Ces régimes, comme on le sait, suivent des politiques fondées sur la discrimination, l'agression, l'occupation, la non-reconnaissance du droit légitime des peuples à l'autodétermination et la violation continue des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relative à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans ces deux régions.

Une autre question revêt une importance prioritaire et mérite une attention toute particulière, je veux parler ici de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La possibilité d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires inquiète la communauté internationale et constitue une nouvelle escalade de la course aux armements qui menace gravement la paix et la sécurité internationales. Pour que l'existence d'armes dans l'espace extra-atmosphérique ne

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

devienne pas une réalité et entrave davantage les efforts de désarmement, il est donc urgent de prendre des mesures pour prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et limiter son utilisation à des fins pacifiques.

La course aux armements dans le monde constitue non seulement une menace à la paix de tous les peuples mais également un gaspillage inacceptable des ressources économiques internationales. Cette course aux armements est l'un des obstacles principaux au développement économique et social des pays.

Il est désolant de voir des ressources humaines consacrées à la fabrication d'armes à un moment où la plupart des pays du monde font face à des problèmes urgents tels que la pauvreté, la famine, la maladie, l'analphabétisme, le chômage et les dettes extérieures. Les dépenses que consacrent les pays en développement aux armements entravent les plans de développement et les privent d'un hôpital, d'une école ou d'une usine et leur font perdre leur chance au développement.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

Au paragraphe 26 de son document final, la Conférence internationale sur la relation entre le développement et le désarmement exprime les effets néfastes de l'augmentation des dépenses militaires.

"Le coût d'option des dépenses militaires est depuis 40 ans supporté à la fois par les pays développés et par les pays en développement car les uns et les autres ont un besoin pressant de ressources supplémentaires pour assurer leur développement. Dans les pays en développement, on estime que près d'un milliard d'habitants vivent en deçà du seuil de pauvreté, 780 millions souffrent de malnutrition, 850 millions sont analphabètes, 1,5 milliard n'ont pas accès aux soins médicaux, le nombre de chômeurs est également important, et 1 milliard de personnes n'ont pas de logement adéquat." (A/CONF.130/39)

Par conséquent, il est aujourd'hui plus urgent que jamais de trouver les moyens permettant de réorienter les ressources humaines et financières consacrées au renforcement des arsenaux militaires vers des mesures favorisant la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux que connaît le monde et, en particulier, les pays en développement.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'éclaircir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement conformément aux obligations de sa charte. Nous attachons une importance capitale à la tenue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En 1988, nous espérons que cette session contribuera à éliminer les tensions et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le temps est venu de traduire nos bonnes intentions déclarées en actes aboutissant à la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet.

La séance est levée à 12 h 45.